

Les incendies au cours des siècles (Texte complet)

A Vassieux, un des plus grands fléaux récurrents depuis les temps anciens est l'incendie. Il est fulgurant et incontrôlable car les maisons sont construites en bois et en pierre, toujours avec un toit en chaume. La foudre, une étincelle, et aussitôt la paille du toit s'enflamme et devient vite dévastatrice. La bise ou vent du nord, le vent du sud (tous deux spécifiques à Vassieux) attisent les départs de feu.

On lutte seulement avec des seaux et des pelles. Le toit de chaume enflammé, la charpente tombe sur la grange où sont stockés le foin et la paille, puis il se propage aux pièces d'habitation. L'eau est rare, ici il n'y a pas d'eau de surface, seules quelques sources et citernes alimentent le village et les hameaux. On se console en disant :

« De toute façon, si on a la chance d'avoir de l'eau à proximité, elle est également néfaste : elle provoque une telle fumée noire qu'elle empêche de pénétrer à l'intérieur de la maison pour sauver des personnes bloquées à l'intérieur et quelques biens ».

Avec le découpage administratif de la France en 1790, le préfet de chaque département, chargé de l'administration, dispose de vastes pouvoirs qu'il essaie de concrétiser. Il encourage la création des corps de sapeurs-pompiers, développe des compagnies d'assurance, et publie nombre de décrets, règlements, et conseils afin de lutter contre les incendies. Mais il faudra encore attendre encore longtemps la solution à ce fléau.

Sous l'impulsion des assurances, *Le journal de la Drôme* publie en 1831 un article surprenant pour notre époque et que nous rapportons ici en substance. Selon cet article, il existerait des moyens faciles pour éteindre les incendies et pour en préserver les bâtiments :

- L'expérience a prouvé que les parties en bois imprégnées de décoction d'ail, de dissolutions de sels, de carbonate de potasse et surtout d'alun, ne prennent pas feu, elles se consomment sans flamme.
- Un procédé plus simple : faire une sorte de lessive avec de la cendre tamisée à laquelle on ajoute de l'argile, du lait écrémé ou de la colle.
- Le moyen le plus efficace reste la terre jetée sur les parties en feu, mais le village est construit sur de la roche.

Tous ces moyens, même s'ils ne sont pas très efficaces contribueraient à retarder un peu le feu et permet de sauver des vies et du bétail.

Au fil du temps, devant les catastrophes répétées, les pouvoirs publics et les assurances renforcent leurs règlements :

- On conseille d'interdire les toits en chaume dans les bourgs, villages et hameaux.
- On encourage la création de nouvelles compagnies de sapeurs-pompiers.
- Les assurances se développent de plus en plus. Et malheur aux habitants qui n'ont pas les moyens de s'assurer ! Or, on constate qu'ils sont nombreux... et qu'ils perdent tout lors d'un incendie.
- On verse des primes pour encourager les couvertures de toits en tuiles. Pour parvenir à ce résultat, on commence un peu à disposer quelques tuiles autour de la cheminée, sur la paille pour que les étincelles de la cheminée n'embrasent pas la paille.
- En 1845, on préconise de surélever les cheminées, mais pour Vassieux qui connaît des vents violents, cela reste très difficile, voire impossible.
- Le chemin sera long pour arriver à la couverture totale en tuiles. En 1944, le village compte encore quelques maisons avec des toits en chaume.

Vassieux a connu au cours des siècles de nombreux incendies détruisant une partie du village : Parmi les plus meurtriers, on peut citer :

- Le 12 février 1743 : les décès de Françoise Liotard, veuve de Claude Jallifier et de son fils Antoine Jallifier, âgé d'environ vingt cinq ans trouvés morts dans les ruines de la maison

- En 1301 , à peine 100 ans après la création de la paroisse de Vassieux, le village est entièrement dévasté et brûlé lors de guerres seigneuriales entre l'évêque de Die et les Comtes valentinois.

- En l'an IV (1795-1796) : treize maisons sont détruites à Vassieux dont celle du maire avec les papiers de la commune.

Nous avons des sources fiables à partir du XIXème siècle. Mais nous pouvons aisément imaginer ce qu'il en fut au cours des siècles précédents. Les incendies ont été un fléau constant à Vassieux.

- Le 4 décembre 1818, le hameau de La Mûre est quasiment entièrement détruit : en une heure de temps, 28 maisons sur 29 sont ravagées par les flammes. 110 habitants restés sans logement trouvent refuge dans des habitations du village et d'autres hameaux. Une femme veuve fait le choix de laisser brûler ses meubles et les bœufs de la famille afin de sauver les enfants de son voisin. La presse lance un appel à la bienfaisance publique. Des dons affluent de toute la France. Le duc d'Angoulême et Madame donnèrent chacun cinq cents francs et son altesse royale mille francs.

- 1830 : extrait de la lettre du sous-préfet de Die au préfet de la Drôme :

« Cette malheureuse commune offre un spectacle affreux, quarante cinq maisons ont été dévorées par les flammes et les infortunés incendiés n'ont rien pu sauver...les chefs de famille ont presque tous été blessés en voulant porter secours. Les pertes éprouvées s'élèvent à environ cent mille francs. Le garde champêtres monsieur Chichiliane a laissé brûlé sa maison pour aller sauver les archives de la mairie, le buste du roi, et la boîte aux lettres.

- 1840 : Dans *L'Histoire religieuse de Vassieux*, l'abbé Fillet évoque Jean Victor Eyraud, prêtre de la paroisse : « Son coeur fut ému par tant de douleur et ne pouvant pas secourir suffisamment tant de malheureux, il se mit en quête pendant de longs jours, dans le canton pour recueillir les offrandes et secours des âmes généreuses ».

- *Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* évoque le terrible après-midi du 14 août 1841 :

« Vassieux vient d'éprouver un terrible incendie qui l'a presque entièrement détruit, le feu s'est étendu à tout le village. Trente et une maisons avec granges, écuries sont devenues la proie des flammes en trois heures. Une jeune fille est morte en voulant sauver ses bœufs. De nouveau la ville de Die organise des souscriptions, des dons arrivent de plusieurs endroits, du Département, du Conseil général, du Ministère de l'intérieur, le roi de son côté a versé cinq cents francs et la reine deux cents francs ».

- 1870 : Quartier du château, trois maisons sont la proie des flammes, deux propriétaires seulement sont assurés.

- Juin 1897 : J. Martin , 9 boeufs et vaches sont tués.

- Juillet 1944 : le village brûle à nouveau, non pas par accident mais sous l'assaut de l'ennemi. Le 13 juillet l'ennemi largue des bombes, plusieurs frappent le village et font des victimes. Le 14 juillet après l'important parachutage, l'aviation allemande, largue des bombes incendiaires. A 15h30, l'église n'est plus qu'un immense brasier. Le soir M. Béguin et l'abbé Gagnol compte 41 maisons en flamme. Le 21 juillet, Vassieux subit un nouvel assaut de l'ennemi venu du ciel en planeurs. Sur les 86 maisons que comptait le bourg, il n'en restera que 4. Sur l'ensemble de la commune, 240 bâtiments sont détruits sur un total de 270.

Le village sera reconstruit avec des toits couverts en tuile, ce sera la fin des grands incendies destructeurs. Depuis la création du corps des sapeurs-pompiers, les départs de feu sont plus facilement maîtrisés et on note peu d'incendie d'habitations.

Le grand incendie des montagnes du Vercors

Pendant la révolution (le 28 Thermidor de l'an 5) un incendie spectaculaire a embrasé plusieurs quartiers du canton de La Chapelle dont Vassieux. L'indignation est à son comble. L'administration centrale est profondément indignée, elle assure que :

« Des gens mal intentionnés, des monstres dont l'espèce semble se multiplier... ont mis le feu aux forêts des montagnes du Vercors et que l'embrasement a gagné un espace immense, faisant un mal incalculable. La municipalité de La Chapelle a négligé de signaler l'incendie à l'administration centrale. Un embrasement de telle nature dépouille la marine nationale d'une de ses ressources premières ainsi que l'industrie.

Vu l'arrêté du canton de la Chapelle, il résulte que l'incendie a embrasé plusieurs quartiers des forêts du Vercors et de Vassieux [...] l'agent de Vassieux est nommé commissaire conjointement avec les adjoints et les gardes champêtres pour vérifier les dits incendies et dresser procès verbal.

Vu le procès verbal dressé par l'agent de Vassieux, il résulte que des mal intentionnés ont mis le feu à plusieurs endroits des bois et forêts du dit Vassieux, fait des essart et ensemencé des terres.

Considérant que le feu a été porté dans plusieurs quartiers des forêts du Vercors et de Vassieux, dans un temps sec et orageux et a brûlé pendant un mois, il est certain que les dégâts sont énormes.

Considérant que le feu s'était manifesté dans le même temps dans plusieurs quartiers des dites forêts, il est évident que cet attentat fut prémédité par ceux qui en sont l'auteur.

L'administration centrale du département de la Drôme arrête, en exécution de l'article 194 de la constitution :

Article 1 : « les citoyens en cause [...] dont celui de Vassieux [...] sont suspendus de leur fonction ».

Cet incendie a eu un retentissement fort qui a conduit à des actions. On peut deviner qu'une certaine mésentente entre les communes de la Chapelle et de Saint-Agnan sont la cause de la mauvaise volonté des uns et des autres à intervenir pour limiter l'expansion du feu. On lit même que certains ont prétendu que des hommes, plutôt que de lutter contre les flammes, ont préféré chasser le gibier qui fuyait les zones d'incendie en se postant en bordure de feu.